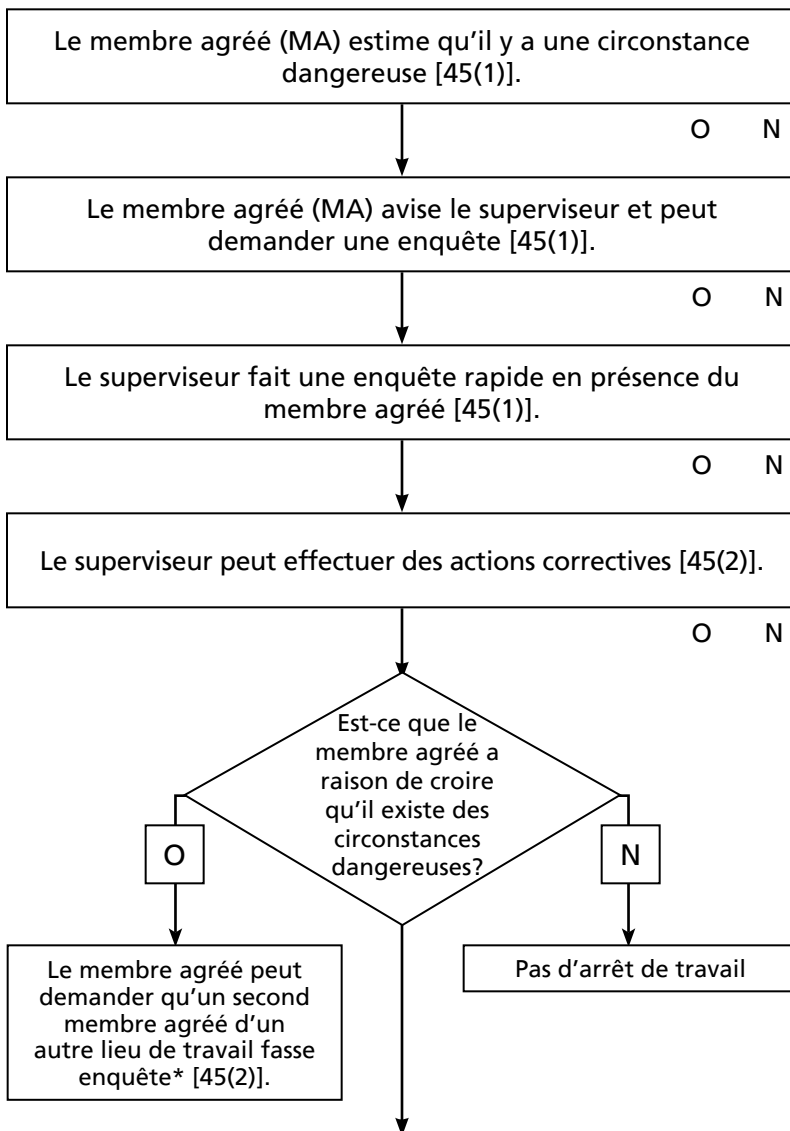


Formulaire d'arrêt de travail bilatéral

Les représentants des travailleurs remplissent ce formulaire pour repérer et enregistrer le processus d'arrêt de travail par directive bilatérale lorsqu'un membre agréé estime qu'il y a une circonstance dangereuse [(44),(45)].

Date d'aujourd'hui :	Représentant(e)s des travailleurs :
Heure :	Nom du travailleur :
Lieu :	Nom du superviseur :

Circonstances dangereuses [44(1)] – toutes doivent s'appliquer :
il y a une infraction à une disposition de la loi ou des règlements, cette infraction présente un danger ou risque pour le travailleur, et ce danger ou ce risque est tel que, s'il n'est pas contrôlé immédiatement, il pourrait mettre le travailleur gravement en danger.



Droit limité d'arrêter le travail

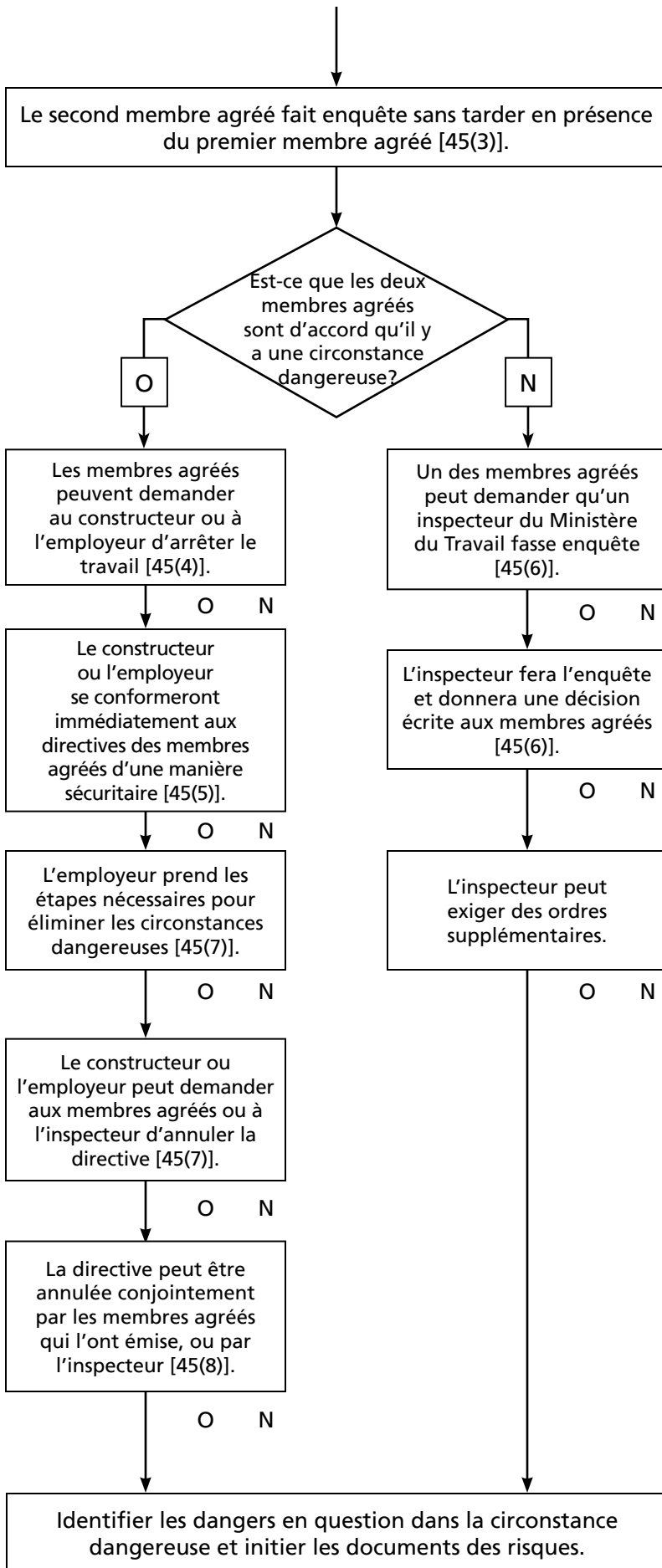
Les membres agréés qui travaillent dans certains lieux de travail ont un droit limité à effectuer un arrêt de travail par directive bilatérale.

Les membres agréés avec un droit limité peuvent effectuer un arrêt de travail par directive bilatérale, tant que ça ne met pas la vie, la santé ou la sécurité d'un autre individu en danger [44(2)].

Ces travailleurs incluent les pompiers, travailleurs en soins de santé, agents de correction, ambulanciers et d'autres services semblables qui exigent le travail auprès du grand public [43(2)].

Réponse du superviseur à l'enquête :

* Le membre agréé du côté de l'employeur désignera une personne pour agir à sa place si celui-ci n'est pas disponible au lieu de travail [45(9)].



Directives des membres agréés :

Date :

Heure :

Détails :

Inspection du Ministère du Travail :

Nom de l'inspecteur :

Décision écrite ci-jointe? : O N

Ordres supplémentaires? : O N

Ordres supplémentaires ci-joints? : O N

Étapes de l'employeur pour résoudre les circonstances :

Annulation de l'ordre de travail (directive) :

Date de la demande :

Heure de la demande :

Demandée par :

Approuvée par :

Date de l'annulation :

Heure de l'annulation :

Signature: _____

Signature: _____